

GFC RCBC – Fond de roulement – CAF/IAF				
Diffusion Montpellier		Page : 1/2		

Fond de roulement

Objet

En RCBC, dans le menu DBM la ligne 'Situation des réserves' n'existe plus, en revanche on trouvera une ligne 'Fonds de roulement'.

A l'édition des DBM pour vote il n'est plus demandé de vérifier la situation des réserves et du fonds de roulement mais uniquement le montant du fonds de roulement estimé.

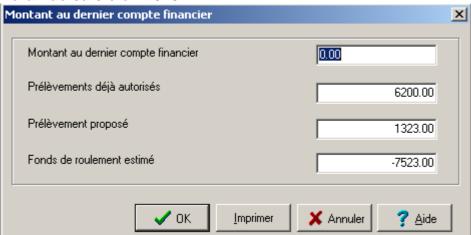
Sommaire

- 1. Fonds de roulement

Ecran de saisie en 2012



Ecran de saisie en 2013





GFC RCBC -	Fond de	roulement -	CAF/IAF
------------	---------	-------------	---------

Diffusion Montpellier

Page : 2/2

La ligne 1 reprend le montant du fond de roulement du dernier compte financier recalculé en mode RCBC. Ce montant est à saisir manuellement (En 2013, le FdR saisi correspond aux comptes arrêtés au dernier COFI mais recalculé selon la méthode définie dans la M9.6).

La ligne 2 reprend le montant « Prélèvements déjà autorisés » de façon automatique. Ce montant correspond au montant des prélèvements sur le fonds de roulement déjà autorisés sur l'exercice.

La ligne 3 « Prélèvement proposé » reprend le montant du prélèvement prévu dans la DBM pour vote non encore validée (en cours de gestion)

La ligne 4 « Fonds de roulement estimé » est calculé de façon automatique comme suit :

Montant du dernier compte financier

- prélèvements déjà autorisés
- prélèvement proposé

2. La capacité d'Autofinancement (CAF / IAF)

La CAF constitue le lien entre le résultat de la section de fonctionnement et la section des opérations en capital (uniquement pour les opérations susceptibles d'avoir une action sur la trésorerie).

Si le résultat du calcul de la CAF est positif, on parlera de « capacité d'autofinancement » ou CAF; sinon, on parlera d' « insuffisance d'autofinancement » ou IAF (ce qui correspond à une diminution de la trésorerie); dans ce dernier cas, on affichera le montant en valeur absolue.

Pour information, la CAF se calcule ainsi :

Résultat prévisionnel (signé) : recettes – dépenses

- + Dotations aux amortissements et aux provisions (C 68)
- Reprises sur provisions et amortissements (C78)
- Neutralisation des amortissements (C776)
- + Valeur nette comptable des éléments d'actifs cédés (C675)
- Produits des cessions d'éléments d'actifs (C775)
- Quote-part des subventions d'investissement virée au résultat de l'exercice (C777)

Ce calcul concerne uniquement la section de fonctionnement.

- les comptes 68 sont remplacés par le domaine OP-SPE et les activités 0AMORxxxx et 0PROVxxxx (OP-SPE+0AMOR et OP-SPE+0PROV)
- le compte 675 est remplacé par le domaine OP-SPE et l'activité 0SINVxxx

Lorsqu'on parle de domaine OP-SPE, on recherche la stricte égalité, par contre, pour les activités on recherche la racine de l'activité.